

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES

BUREAU DU CONSEIL ET DU CONTROLE DE LEGALITE

RÉFÉRENCE A RAPPELER : SDCI 2011

ARRETE N°2011356-0003

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Isère (SDCI)

LE PREFET DE L'ISERE,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et notamment ses articles 35 et 37 ;

VU le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté aux membres de la commission départementale de coopération intercommunale de l'Isère, le 22 avril 2011 et notifié aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés le entre le 17 et le 25 mai 2011 ;

VU les avis exprimés par les conseils municipaux des communes et les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes sur ce projet ;

VU les amendements adoptés par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de l'Isère réunie le 12 décembre 2011 ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de l'Isère sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Isère émis lors de la séance du 12 décembre 2011 ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Isère ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} - Le SDCI de l'Isère prescrit les rattachements suivants:

- 1) – Adhésion de la commune de Diémoz à la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné.
- 2) – Adhésion de la commune de Tignieu-Jameysieu à la Communauté de Communes de l'Isle-Cremieu
- 3) – Adhésion de la commune de Corbelin à la Communauté de Communes du Pays des Couleurs
- 4) – Adhésion de la commune de Bévenais à la Communauté de Communes de Bièvres-Est
- 5) – Adhésion des communes de Succieu et de Châteauvilain à la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère.
- 6) – Adhésion de la commune de Miribel-Lanchâtre à la Communauté d'Agglomération de Grenoble Alpes Métropole
- 7) – Adhésion de la commune de Laffrey à la Communauté de Communes de la Matheysine

ARTICLE 2 – Le SDCI de l'Isère prescrit les regroupements suivants:

- 1) – Fusion-extension de la Communauté d'Agglomération de Grenoble Alpes Métropole, la Communauté de Communes du Balcon Sud de la Chartreuse et de la commune de Miribel-Lanchâtre.
- 2) – Fusion de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois et de la CC du Pays Roussillonnais
- 3) – Fusion de la Communauté de Communes du Pays de Chambaran et de la Communauté de Commune de Bièvre-Toutes-Aures (sauf Bévenais).
- 4) - Fusion-extension des CC de Virieu Vallée de la Bourbre, de la Chaîne des Tisserands (sauf Corbelin), des Vallons de la Tour du Pin, des Vallons du Guiers, de la Vallée de l'Hien (sauf Succieu et Châteauvilain) et de la commune de St Ondras
- 5) – Fusion-extension de la Communauté de Communes de Vercors Isère, de la Communauté de Communes de Vinay et de la commune de Quincieu
- 6) – Fusion de la CC Chartreuse Guiers avec la CC des Entremonts (Savoie) et la CC du Mont Beauvoir (Savoie)
- 7) – Fusion-extension des CC de la Matheysine (avec la commune de Laffrey), de la CC du pays de Corps et de la CC des Vallées du Valbonnais ainsi que des 10 communes isolées.
- 8) – Fusion des CC du canton de Clelles, du canton de Mens et du canton de Monestier de Clermont (sans la commune de Miribel-Lanchâtre)

ARTICLE 3 – Le SDCI de l'Isère prescrit la dissolution des syndicats intercommunaux et mixtes suivants:

- 1) SIVOM développement du Haut Grésivaudan
- 2) SI de la route Laffrey-La Morte
- 3) SI des eaux du Bruyant
- 4) Syndicat Mixte aménagement Trièves-SAT
- 5) SI du Vallon des Mottes
- 6) SI assainissement de Chamrousse, Vaulnaveys le Haut, Vaulnaveys le Bas

- 7) SI étude programmation collège "Ruies" à Eybens
- 8) SI d'aménagement touristique et sportif des abords des lacs de Laffrey
- 9) SI des eaux des Mansardes
- 10) SIVOM Développement et l'aménagement du Pays d'Alleverd (SIDAPA)
- 11) SI d'électricité de Lavars
- 12) SI d'électricité de la Haute Vallée de la Gresse
- 13) SI d'électricité de St Just Chaleyssin-Valencin-Villette de Vienne-Luzinay
- 14) SI d'électricité de la Côte St André
- 15) SI gestion équipements et bâtiments communs à Balbins et Ornacieux
- 16) SI des eaux Chozeau Panossas
- 17) SM d'assainissement de la plaine du Catelan
- 18) SI d'électrification de Biol
- 19) Syndicat de l'école de musique intercommunale (E.M.I.)
- 20) Syndicat intercommunal d'électricité du canton de Crémieu
- 21) SI de gestion des collèges du secteur de la Tour du Pin
- 22) SI des collèges publics de Bourgoin Jallieu
- 23) SI d'électricité de la Forteresse
- 24) SI du lycée La Pléiade
- 25) SI d'électricité d'Eyzin Pinet
- 26) SIVOM de la Drevenne
- 27) SI Brié Herbeys pour l'assainissement-SIBHA
- 28) SI de la crèche halte garderie parentale
- 29) SI eaux St Jean le Vieux La Combe de Lancey
- 30) SI des eaux de Bois Raby
- 31) SI scolaire Beaufort-Thodure
- 32) SIVOM du pays de Vaulx
- 33) SIVOM Enfance et Scolarité
- 34) SI réémetteur télévision de St Gervais
- 35) SI Gendarmerie du Haut Grésivaudan
- 36) SI action sociale Canton Vif SIASCAV
- 37) SI maison forestière de Vaulnaveys
- 38) SI de télévision du plateau de Saint-Ange
- 39) Syndicat intercommunal de l'émetteur de télévision de l'Abbaye
- 40) Syndicat mixte du Valmontheys
- 41) SIVOM d'Eclosé Badinières
- 42) SIVU groupe scolaire Culin-Tramole
- 43) SI d'assainissement du Lambroz et des Gouttes
- 44) SI des eaux de Morestel Passins
- 45) SIVU culturelle du lac de Paladru et du Val d'Ainan
- 46) SI sur le pays de l'Isle Cremieu

ARTICLE 5 - La carte relative aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de l'Isère figure en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 6 – Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Isère fera l'objet d'une insertion dans **au moins une** publication locale du Département de l'Isère.

ARTICLE 7 – Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Isère sera révisé au moins tous les six ans à compter de sa publication.

ARTICLE 8 – Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère.

GRENOBLE, le 22 décembre 2011

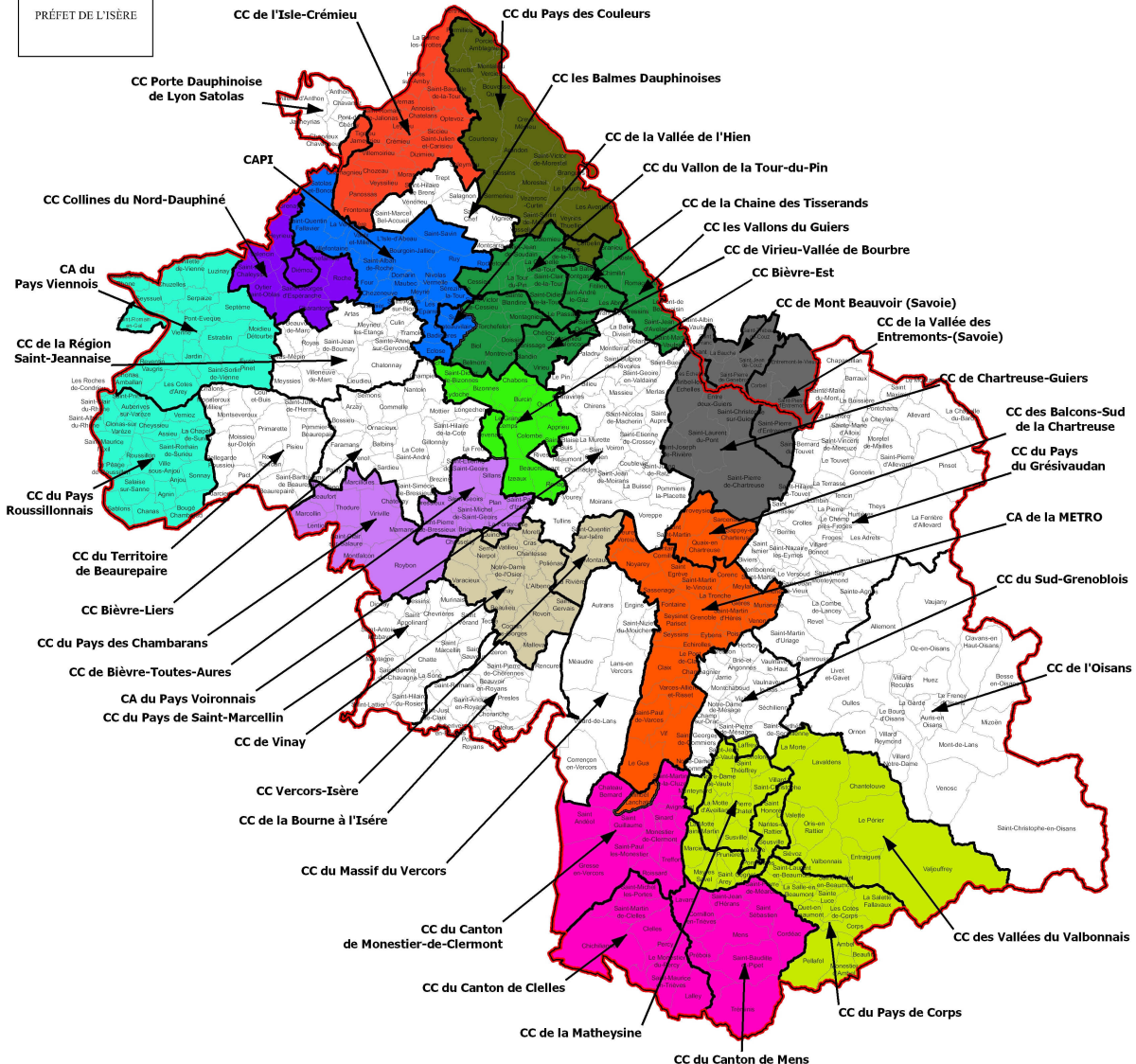
Le PREFET,

Eric LE DOUARON

NB: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cédex, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Département de L'Isère PRESCRIPTIONS SDCI



- | | | | |
|---|---|---|---|
| <p>EPCI ACTUELS</p> <p>Limite du département</p> | <p>REGROUPEMENTS PRESCRITS</p> <ul style="list-style-type: none"> Fusion et extension de la CC de la Matheysine (+ Laffrey), la CC Vallées du Valbonnais, la CC du pays de Corps + dix communes isolées CA Porte de l'Isère (CAPI) + Succieu et Châteauvillain Fusion de la CC de Chartreuse Guiers, la CC de la Vallée des Entremonts (Savoie) et de la CC de Mont-Beauvoir (Savoie) Fusion des CC des cantons de Clelles, de Mens et de Monestier de Clermont (sauf Miribel-Lanchâtre) | <ul style="list-style-type: none"> CC de l'Isle Crémieu + Tigneu-Jamezyzieu Fusion de la CA du Pays Viennois et de la CC du pays Roussillonnais Fusion de la CC du pays de Chambaran et de la CC de Bièvre Toutes Aures (sauf Bévenais) CC Bièvre-Est + Bévenais fusion et extension de la CC de la Chaîne des Tisserands (sauf Corbelin), la CC des Vallons du Guiers, la CC de la Vallée de l'Hien (sauf Succieu et Châteauvillain), la CC de Virieu Vallée de la Bourbre, + Saint Ondras | <ul style="list-style-type: none"> CC des Collines du Nord Dauphiné + Diémoz CC du Pays des Couleurs + Corbelin Fusion et extension de la CA de Grenoble Alpes Métropole, CC du Balcon Sud de la Chartreuse, + Miribel-Lanchâtre Fusion et extension de la CC Vercors Isère et de la CC de Vinay + Quincieu |
|---|---|---|---|

Sources: Préfecture de l'Isère - décembre 2011

Direction Départementale des Territoires/SG/SIGo
 SIGIN-B&T/Topo 2010
 protocole MEEDDAT-MAP-IGN
 du 24 juillet 2007
 prescriptions_SDCI_12-2011.mxd - 19/12/2011